



AVENANT AU PACTE LINGUISTIQUE ENTRE LA RÉPUBLIQUE DES SEYCHELLES ET LA FRANCOPHONIE

Nous, Président de la République des Seychelles et Secrétaire général de la Francophonie,

Considérant que la République des Seychelles a adhéré à l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) en 1976 et qu'elle endosse pleinement, à titre de membre à part entière, ses objectifs et ses orientations ;

Considérant que la Charte de la Francophonie affirme en son préambule que « la langue française constitue aujourd'hui un précieux héritage qui fonde le socle de la Francophonie, ensemble pluriel et divers. Elle est aussi un moyen d'accès à la modernité, un outil de communication, de réflexion et de création qui favorise l'échange d'expériences » ;

Considérant que la Francophonie et la République des Seychelles ont convenu, en 2010, d'un pacte linguistique visant l'amélioration de la place du français dans le système éducatif, l'environnement social et médiatique, l'administration publique et la vie internationale du pays ;

Prenant acte du bilan de la mise en œuvre du pacte linguistique ;

Considérant que le pacte linguistique arrive à échéance le 31 décembre 2014 ;

Tenant compte du succès de la réalisation de plusieurs actions et reconnaissant que la mise en œuvre d'autres mesures exige plus de temps et de moyens,

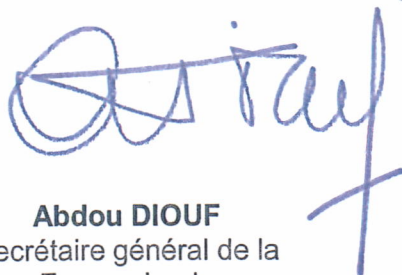
Nous nous engageons en signant le présent Avenant,

À reconduire le pacte linguistique pour 2 années, soit jusqu'au 31 décembre 2016, et, ce faisant, à adopter dans le courant du premier trimestre 2015, un plan d'action fondé sur les priorités suivantes :

.../...

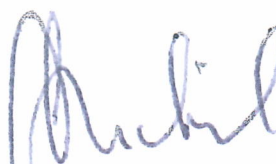
- Dans le domaine de l'éducation : mise en place effective de la didactique adaptée français/créole dans la petite enfance et expérimentation au primaire. Renforcement des capacités des professeurs et cadres éducatifs du secondaire en matière d'enseignement du français ;
- Dans le domaine de la formation professionnelle : mise en œuvre de l'enseignement bilingue à l'Académie de Tourisme ;
- Dans le domaine de l'enseignement supérieur : mise en place d'une coopération entre l'UniSey et l'AUF ;
- Dans le domaine des médias : consolidation de la présence du français dans la presse écrite et l'audiovisuel ;
- Dans le domaine de la formation au et en français des diplomates et fonctionnaires : mise en place d'un véritable dispositif national de renforcement des capacités ;
- Dans le domaine de l'environnement francophone : développement du plurilinguisme dans la signalétique et appropriation de la validation des acquis des professionnels dans le monde du travail.

Signé à Paris, le 18 DEC. 2014



Abdou DIOUF
Secrétaire général de la
Francophonie

Signé à Mahé, le 20 DEC 2014



James Alix MICHEL
Président de la République des
Seychelles

Sont parties à cet avenant, en raison de leur contribution à sa mise en œuvre : l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), L'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), TV5MONDE